

Acte pour incorporer la chambre de commerce de Ste. Catherine (Ontario.)

CONSIDÉRANT que James Taylor, James Norris, James Douglas, Henry Carlisle, P. B. Owens, H. H. Collier, J. Mills, junior, Thomas D. Mahon, J. B. McIntyre, J. C. Graham, Robert Lawrie, G. P. M. Ball, George Riley, R. McKinley, A. Jeffrey, F. Stinson, Sylvester Neelon, Harper Wilson, Henry Wilson, John W. Coy, R. Woodruff, John R. Munro, Lauchlin Leitch, J. B. Gillespie, R. Fitzgerald, Lucius S. Oille, D. Curtiss Haynes, William H. Brownlee, James Fitzgerald, P. Larkin, L. W. Chambers, J. C. Dawson, James D. Tait, B. C. Fairfield, A. Mitchell, David Couper, T. B. Bate, P. E. W. Moyer, James McLean, Calvin Brown, George Groves, D. R. Wilkie, J. Riordon, Reuben Wynne, John E. Cuff, Thomas McCarthy, A. G. Allen, A. Hutchison, et T. R. Merritt, domiciliés dans la ville de Ste. Catherine, province d'Ontario, ont, par pétition, représenté qu'ils se sont associés, comme chambre de commerce, dans le but de donner suite à certaines mesures qu'ils croient importantes au développement du commerce du Canada en général et de la ville de St. Catherine, Ontario, en particulier; et qu'ils ont de plus représenté que l'association serait plus certaine d'atteindre son but s'il était passé un acte d'incorporation conférant les mêmes pouvoirs à elle et à ses successeurs que ceux que possèdent actuellement les chambres de commerce incorporées en vertu des actes du parlement du Canada; et considérant qu'il est expédient d'accéder à leur demande; A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit:—

1. Les dits James Taylor, James Norris, James Douglas, Henry Carlisle, P. B. Owens, H. H. Collier, J. Mills, junior, Thomas D. Mahon, J. B. McIntyre, J. C. Graham, Robert Lawrie, G. P. M. Ball, George Riley, R. McKinley, A. Jeffrey, F. Stinson, Sylvester Neelon, Harper Wilson, Henry Wilson, John W. Coy, R. Woodruff, John R. Munro, Lauchlin Leitch, J. B. Gillespie, R. Fitzgerald, Lucius S. Oille, D. Curtiss Haynes, William H. Brownlee, James Fitzgerald, P. Larkin, L. W. Chambers, J. C. Dawson, James D. Tait, B. G. Fairfield, A. Mitchell, David Couper, T. B. Bate, P. E. W. Moyer, James McLean, Calvin Brown, George Groves, D. R. Wilkie, J. Riordon, Reuben Wynne, John E. Cuff, Thomas McCarthy, A. G. Allen, A. Hutchison, et T. R. Merritt, et toutes autres personnes domiciliées dans la ville de St. Catherine, dans la province d'Ontario, qui sont associées ou qui s'associeront à eux pour les fins du présent acte, en la manière ci-dessous réglée, et leurs successeurs, seront et sont par le présent constitués en un corps politique et incorporé sous le nom de "Chambre de Commerce de Ste. Catherine, (Ontario)," aux fins mentionnées dans le préambule, et pourront sous ce nom poursuivre et être poursuivis, plaider et se défendre dans toutes les cours de justice et d'équité et autres lieux quelconques, dans des actions, poursuites, plaintes, matières et causes quelconques, et auront, sous le même nom, eux et leurs successeurs, succession perpétuelle, et pourront avoir un sceau commun, le détruire, changer et renouveler à leur gré; et eux et leurs successeurs, sous leur nom de corporation, auront pouvoir d'acquérir, posséder, avoir, recevoir et accepter toutes propriétés foncières et mobilières quelconques, et de les aliéner, les vendre, transporter, bailler, ou en disposer autrement, en tout ou en partie, de temps à autre, et quand l'occasion le rendra nécessaire, et d'en acquérir d'autres à leur place; pourvu toujours que la valeur annuelle nette des propriétés foncières possédées par la dite corporation n'excèdera pas cinq mille piastres; et pourvu